Communiqué de Presse

Division de la Presse du Conseil de l'Europe

Réf: 538f06
Tel: +33 (0)3 88 41 25 60
Fax:+33 (0)3 88 41 39 11
pressunit@coe.int
internet: www.coe.int/press

COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

46 membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
"L'ex-République yougoslave de Macédoine"
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

Le Conseil de l'Europe publie un rapport sur les langues minoritaires en Suède

Strasbourg, 28.09.2006 - Le Comité des Ministres vient de rendre public le deuxième rapport sur la situation des langues minoritaires en Suède.

Le Conseil de l'Europe encourage la Suède à étendre les régions administratives du finnois et du sâme, conformément aux propositions de la Commission gouvernementale sur le finnois et le sâme du sud créée par les autorités suédoises. Les autorités devraient également adopter une législation plus spécifique sur les langues minoritaires et créer un organisme national chargé de contrôler sa mise en œuvre au niveau municipal.

Ce rapport a été élaboré par un Comité d'experts indépendants qui évalue la mise en œuvre de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires.

Suite à ce rapport, le Comité des Ministres a adopté une série de recommandations adressées à la Suède, notamment :

- un meilleur accès à l'enseignement dans les langues minoritaires,
- l'adoption de mesures novatrices pour le maintien du sâme du Sud, une langue particulièrement menacée,
- l'adoption de mesures pour mieux faire connaître et comprendre la place des langues minoritaires dans la société suédoise dans son ensemble.

Texte complet du rapport et de la Recommandation du Comité des Ministres

De plus amples informations sont disponibles sur le site web de la Charte (http://www.coe.int/minlang) ou auprès du Secrétariat de la Charte (Direction pour la démocratie locale et régionale, DG I – Affaires juridiques, Conseil de l'Europe, F-67075 Strasbourg, tel: +33 (0)3 90 21 52 77).

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez : Council.of.Europe.Press@coe.int

Organisation politique fondée en 1949, le Conseil de l'Europe veille au renforcement de la démocratie et des droits de l'homme à l'échelle du continent. Il élabore des réponses communes aux défis sociaux, culturels ou juridiques posés à ses 46 Etats membres.